



Conseil Municipal du 30 septembre 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/62

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre septembre, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM,
Philippe BUIRON, Patricia LESAGE, Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory BENOIT,
Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD,
Jean DECROIX, Laure FENOT-TETARD, Valérie THEVOT, Judith FOHRER, Nicolas
TURLAN, Alaine HOUREZ, Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline
RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Julia NOJAC par Grégory BENOIT
Olivier MOULIN par Carole BERGER-JACOB
Benoist ERAVILLE par Bernadette VOOGSGERD

Philippe BUIRON a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : COMITE CONSULTATIF - CREATION ET COMPOSITION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et
suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2143-2,

Considérant que l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet au
Conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal
concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Considérant que ces comités permettent d'associer des habitants, des acteurs locaux, des
représentants associatifs et toute personne particulièrement qualifiée ou directement
concernée par les sujets relevant de leur domaine d'intervention, afin de favoriser la
participation des habitants aux affaires communales,

Considérant que ces comités peuvent être consultés par Monsieur le Maire sur toute
question ou tout projet intéressant les services publics et équipements de proximité et
entrant dans leur domaine d'activité,

Considérant qu'ils peuvent également transmettre à Monsieur le Maire toute proposition
concernant les problèmes d'intérêt communal pour lesquels ils ont été institués,

Considérant que, dans le cadre de la présente mandature, il est proposé de poursuivre cette démarche de participation citoyenne en créant un comité consultatif dénommé « Environnement, Cadre de Vie et Urbanisme »,

Considérant que ce comité aura vocation à associer les habitants et les acteurs locaux aux réflexions portant notamment sur les questions environnementales, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et, plus largement, sur l'amélioration du cadre de vie communal,

Considérant qu'il convient de fixer la composition de ce comité conformément aux dispositions de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat municipal en cours,

Considérant qu'il est proposé que le comité soit présidé par les Adjointes au Maire en charge de l'urbanisme et de l'environnement,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE de créer un comité consultatif dénommé « Environnement, Cadre de Vie et Urbanisme », conformément aux dispositions de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales.

Désigne les membres qui le composent comme suit :

Monsieur Philippe BUIRON	Monsieur Charles-Edouard DELPIERRE
Madame Roxane AVELOT	Monsieur Jean-Michel GARROY
Monsieur Jeronimo BARCALA	Madame Anne-Laure GAUTHIER
Madame Martine BARCALA	Madame Marie-Hélène GOIX
Madame Isabelle BRIZARD	Monsieur Stéphane JOLLY
Madame Rime CHAOUCHE	Monsieur Jean-Jacques JOLLY
Monsieur Nordine CHAOUCHE	Monsieur Jimmy MATHOUCANH
Monsieur Sébastien CHARROPIN	Monsieur Kévin NELLO
Madame Aurélie CHENU	Madame Silvia SENA
Madame Julie CONAN	Monsieur Victor SIGNEUX
Madame Céline CORBET	Monsieur Bernard VIOT
Monsieur Paul COUDERT	Madame Diana VITERI VILLARREAL

Président : Philippe BUIRON, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux

Vice-présidente : Roxane AVELOT, Adjointe déléguée à l'Environnement

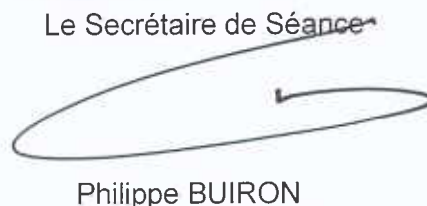
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,


Le Maire
Philippe AUDEBERT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité
le : ...6/10/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : ...6/10/2026


Le Secrétaire de Séance
Philippe BUIRON